

Concours « quiches originales » en partenariat avec Benoît GERMANEAU, charcutier traiteur

Règlement du concours

La Mairie d'Isle en partenariat avec Benoît GERMANEAU (Viande et charcuterie fine) organise un concours amateur de la Meilleure Quiche Originale. Le concours est ouvert à tous, particulier, famille....

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La Mairie d'Isle organise un concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé : « Concours de la Meilleure Quiche Originale ». Ce concours s'inscrit dans le cadre de « Isle était une fois Noël » - édition 2023.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours de la Meilleure Quiche Originale est ouvert à toutes les personnes et associations. Les participants devront s'inscrire à partir du 24 novembre 2023 jusqu'au 1^{er} décembre 2023 auprès de Benoît GERMANEAU. Les réalisations des participants devront être déposées chez Benoît GERMANEAU (16 rue Joseph Cazautets – 87170 ISLE) le samedi 2 décembre jusqu'à 12h00. A la remise des quiches, elles seront anonymisées.

Ne peuvent participer au concours :

- Les personnes ayant collaboré à l'organisation et à la réalisation de ce concours.
- Les membres du jury

En participant à ce concours, vous reconnaissez ces conditions comme un règlement vous liant à l'organisateur du concours. Toute condition de participation contraire au règlement que vous énonceriez ne serait pas reconnue.

ARTICLE 3 : ECHANTILLONS

Plusieurs catégories sont ouvertes au concours :

- Quiche lorraine : tarte salée dont la pâte est recouverte d'œuf et de crème et de lardons
- Autre quiche : tarte salée

Chaque participant devra confectionner une ou plusieurs quiches.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU JURY

Le jury, nommé Jury Officiel, sera notamment composé d'un élu (Président du jury), Benoît GERMANEAU (charcutier traiteur), un ou deux fournisseurs de Benoît GERMANEAU, un jeune de la commune, un invité allemand de la commune jumelée Gunzenhausen en fonction des disponibilités. Les décisions du jury seront sans appel. Le jury se réunira le samedi 2 décembre 2023 à 12h30 à la Mairie d'Isle (15 rue Joseph Cazautets – 87170 ISLE).

ARTICLE 5 : CRITERES D'EVALUATION

Chacun des membres du jury notera chaque quiche selon les critères suivants :

- Originalité (25 %)
- Goût (25 %)
- Cuisson de la pâte (25 %)
- Visuel (25 %)

ARTICLE 6 : RESULTAT DU CONCOURS

Le gagnant de ce concours sera désigné par le Jury Officiel, le jour-même à 15h00.

Les lots seront les suivants :

- Gagnant : 1 rosette
- Autres lots : 10 saucissons secs

Chaque participant se verra remettre un lot.

ARTICLE 7 : RESERVES ET CLAUSES DE PROTECTION POUR LES ORGANISATEURS

L'organisateur se réserve le droit : en cas de nécessité de reporter, modifier ou annuler le présent concours, de trancher immédiatement, et en dernier ressort, toutes les difficultés pouvant survenir à l'occasion du déroulement du présent concours. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, en raison d'un événement quelconque, les engagements résultant du présent règlement ne pouvaient pas être en tout ou en partie tenus.

ARTICLE 8 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les participants autorisent la Mairie d'Isle à donner leur identité et diffuser des photos.